

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 18 avril 1904, M. Lucien-Adolphe-Marie Barbarin, avocat près le Tribunal Supérieur, est autorisé à accepter et à porter les insignes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférés par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la République Française, et la décoration de Commandeur de l'Ordre du Nichan-Iftikhar qui lui a été conférée par S. A. le Bey de Tunis.

Par Ordonnance du 19 avril 1904, M. Joseph-Louis Coutlée, consul de la Principauté à Montréal (Canada), est révoqué de ses fonctions.

La Médaille d'Honneur de deuxième classe est, par Ordonnance du 20 du même mois, accordée aux sieurs :

- Bosan, Jean-Baptiste, maréchal des logis-chef de la Compagnie des Carabiniers du Prince;
- Aubert, Casimir-Alphonse, maréchal des logis;
- Laurant, Paul-Eugène, clairon;
- Guigliaris, Antoine-Joseph, carabinier à la dite Compagnie.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

#### DE LA PRINCIPAUTÉ

Aujourd'hui mardi, M. Chaumié, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts en France, accompagné de son Secrétaire particulier, M. Pierre Chaumié, ont déjeuné au Palais.

Les invités de Son Altesse Sérénissime ont ensuite visité le Musée Océanographique.

La bataille de fleurs de Monte Carlo, annuellement organisée par les soins de la Société des Régates, avec le précieux concours de l'Administration de la Société des Bains de Mer, a été, dimanche après-midi, fort brillamment réussie. Le temps menaçant vers midi s'est tout à coup remis au beau à deux heures, après une petite averse qui a rafraîchi l'atmosphère plutôt chaude de cette après-midi de printemps. Quoiqu'à cause des nombreuses fêtes sportives qui ont marqué le cours de notre saison mondaine, cette bataille de fleurs eût lieu un peu plus tard que de coutume, elle n'a pas moins réuni un grand nombre de voitures coquettement fleuries. Quant aux estrades dressées autour du rond-point de la place du Casino, elles étaient entièrement occupées par l'affluence élégante de nos hôtes étrangers et de

la société monégasque. Enfin une grande foule populaire se pressait le long des barrières clôturant le corso.

Le cadre ravissant dans lequel s'est donnée la fête avait été, comme les années précédentes, décoré et pavoisé avec beaucoup de goût et présentait le plus brillant coup d'œil.

Le jury a distribué, aux équipages les mieux fleuris, de belles bannières ornées de peintures délicates et de précieux objets d'art très généreusement offerts par la Société des Bains de Mer. Voici — sans énumérer toutes les voitures qui ont pris part au gracieux corso — la liste de celles auxquelles ont été attribués les prix :

Victoria à quatre chevaux de l'élégante M<sup>lle</sup> Jeanne Soré (voiture superbement aménagée en treille recouverte de belles roses Maréchal-Niel).

Victoria de l'Hôtel de Paris (richement recouverte de tulipes jaunes et rouges, avec grands arceaux formant dôme au-dessus des deux charmantes jeunes filles qui l'occupaient).

Victoria du comte et de la comtesse Rosco (avec panneaux ornés de roses et parasol de paille également fleuri).

Grand break de MM. Doda (originellement transformé en kiosque de chaume piqué d'œillets rouges).

Victoria de M. Marius Sériès (ornée d'un énorme *Trèfle à Quatre* en marguerites jaunes, placé avec beaucoup de goût artistique à l'arrière de la voiture).

Landau du Riviera-Palace (avec cornes d'abondance et grande corbeille argentée d'où émergeaient de superbes touffes de lis d'eau).

Landau de l'Hôtel de la Paix (avec garniture de lilas). Cabriolet fleuri de M. Balestre.

Landau de M<sup>lles</sup> Servetti, fort joliment costumées en fleuristes niçoises.

Victoria de M<sup>mes</sup> Michot.

Victoria de M<sup>mes</sup> Mareschaux et Plissonnier.

Landau de M<sup>lles</sup> Faraldo, Fissore et Fautrero.

Landau de M<sup>lles</sup> Néri, Barral et Armita.

Jusqu'à quatre heures, la joyeuse bataille a été des plus animées entre les personnes qui défilaient en voiture et la foule qui avait pris position sur les tribunes. Cette bataille a eu lieu aux harmonieux accents des excellentes musiques de la *Société Philharmonique* et de la *Lyre Monégasque* qui se sont fait entendre alternativement. En résumé, fête charmante et réussie à souhait.

A l'occasion de la visite que M. le Président de la République française rend à LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie, et pour fêter son arrivée à Rome, le Comité de bienfaisance de la Colonie italienne a gracieusement offert, dimanche à 5 heures de l'après-midi, une brillante réception à laquelle étaient conviés, avec les membres du Comité de bienfaisance de la Colonie française, un certain nombre de notabilités monégasques qui se sont fait un agréable devoir de se rendre à cette aimable invitation. Au seuil des salons de M. Ciro, où a eu lieu cette belle réunion internationale, M. le consul d'Italie Rosset, président d'honneur du Comité d'organisation, a reçu les invités, tandis que, groupée sous la Galerie Charles III, la *Société Philharmonique*, qui prêtait son dévoué concours à la fête, faisait successivement retentir les accents entraînants de la *Marseillaise*, de la *Marche Royale Italienne* et de l'*Hymne Monégasque* qui ont été acclamés par la foule massée aux abords de l'établissement.

Dans la salle pavoisée aux couleurs des trois pays amis et où, sur un fond de drapeaux, se

détachaient le portrait de M. Emile Loubet et ceux du Roi et de la Reine d'Italie, les principales autorités et notabilités présentes ont pris place autour de M. le chevalier Rosset qui, dès que le champagne a été servi, a pris le premier la parole. Souhaitant la bienvenue à son collègue le Consul de France et à tous les invités présents, le distingué Consul a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement monégasque d'avoir bien voulu s'associer à cette fête de famille, ainsi plus nombreuse et plus complète. Constatant l'accord des deux Colonies française et italienne de Monaco, il a éloquemment célébré le grand événement politique qui, en ce jour, met en joie les cœurs des deux pays et qui aura certainement les plus heureuses conséquences pour leur commune prospérité. Il boit en terminant à S. Exc. M. Emile Loubet, Président de la République française, à M. le consul André, au Président et aux membres du Comité de bienfaisance de la Colonie française. Il boit ensuite à S. A. S. le Prince Albert et à tous les membres du Gouvernement de la Principauté.

M. André, consul de France, au nom de ses nationaux et en son nom personnel, remercie son excellent collègue et tous les membres du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne, de leur initiative et de leur cordiale réception. A son tour, il parle avec éloquence de l'heureux événement qui se déroule à Rome et qui rapproche à tout jamais les deux grands peuples de race latine. L'honorable Consul ajoute qu'en ce pays où les deux Colonies vivent côte à côte avec le bienveillant et égal appui de Son Altesse Sérénissime, il ne saurait y avoir entre elles d'autres luttes que celle d'une belle émulation sur le terrain de la charité. Le Consul de France lève son verre en l'honneur de S. M. le Roi Victor-Emmanuel III, de S. M. la Reine Hélène, de la Famille Souveraine d'Italie; il boit à M. le Consul et à tous les membres de la Colonie italienne; il boit à S. A. S. le Prince Albert et à la Famille Souveraine de Monaco!

D'unanimes et chaleureux applaudissements ont accueilli les discours et les toasts des deux distingués Consuls.

M. le comte de Maleville, secrétaire général du Gouvernement, remercie les représentants de l'Italie et de la France pour les paroles si flatteuses qu'ils ont prononcées à l'égard du Gouvernement de Son Altesse Sérénissime. Quoique présent à titre privé à cette réunion, il ne saurait ne pas exprimer sa gratitude aux précédents orateurs et les assurer de la haute bienveillance que le Prince est heureux d'accorder en toute circonstance aux membres des deux Colonies qui contribuent tant à la prospérité de ce pays. M. le comte de Maleville boit à la santé des deux Consuls et à leurs nationaux.

D'autres allocutions non moins cordiales sont encore prononcées par M. le docteur Pontremoli, qui évoque, en termes touchants, la mémoire de son père qui pendant de nombreuses années servit l'Italie comme soldat et la France comme consul honoraire en son pays natal; puis, par M. Gaston

Moch qui, en termes d'une haute élévation de pensées, rappelle et honore le souvenir de ceux qui, aux heures les plus difficiles, ont quand même lutté pour l'œuvre de paix et qui n'ont jamais désespéré de l'heureux rapprochement que scellent aujourd'hui les deux Chefs d'Etat réunis à Rome.

Ce dernier discours est souligné par les bravos de tous les assistants. Puis, après quelques paroles aimables prononcées en italien par M. le docteur Onda, auquel M. le Consul de France répond spirituellement dans la même langue, M. Rosset lève la séance en remerciant une dernière fois les invités qui ont répondu à l'appel amical du Comité de bienfaisance de la Colonie italienne.

On s'est séparé, emportant le plus doux souvenir de cette brillante et cordiale fête de famille où français, italiens et monégasques ont été heureux de fraterniser, à la plus grande gloire de la cause pacifique, si chère à ce pays et à son Auguste Souverain.

A la suite des beaux résultats financiers de sa dernière fête de charité annuelle, donnée sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert et avec le généreux concours de la Société des Bains de Mer, le Comité de bienfaisance de la Colonie italienne a, dans sa séance du 15 avril dernier, voté les subventions suivantes en faveur de plusieurs œuvres charitables de la Principauté :

Bureau de bienfaisance de Monaco ...	200 fr.
Orphelinat de Monaco .....	200
Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul ....	200
Communauté des Sœurs de Bon Secours.....	100
Orphelinat des Sœurs Dominicaines de Monte Carlo .....	200
Œuvre des draps et layettes.....	100
Ecole des filles de Saint-Roman.....	100
Ecole des garçons » .....	100
A la Caisse privée de M. le Maire pour ses pauvres .....	100
Total..... 1,300 fr.	

Le théâtre de Monte Carlo vient de nous donner le spectacle tout à fait charmant et printanier d'une excellente reprise de *Véronique*, un des plus agréables ouvrages de M. André Messager. L'interprétation, encadrée d'un luxe de décors et de costumes d'un parisianisme raffiné, a été digne de celle de la création. Trois des principaux rôles étaient d'ailleurs tenus par leurs inimitables créateurs M<sup>lle</sup> Léonie Laporte, MM. Maurice Lamy et Brunais. Quant aux autres personnages de la pièce, ils ont été joués à ravir par M<sup>lle</sup> Jeanne Petit, diyettes de talent exquis, M<sup>lle</sup> Damour qui n'a pas moins été applaudie, M. Rigaud dont la voix de baryton a fait merveille, le comique M. Poudrier et tout un essaim de jeunes et jolies artistes.

Les chœurs et l'orchestre, sous la direction de M. D. Thibault, ont contribué à l'éclat de cette reprise de la pimpante *Véronique*.

Le vingt-deuxième Concert Classique a été, jeudi dernier, d'un particulier intérêt pour les véritables amateurs de grande musique symphonique. L'attention n'y a été distraite par aucun virtuose et le programme comprenait uniquement des morceaux d'orchestre qui ont été tous également interprétés à la perfection par la phalange hors de pair que dirige avec autorité M. Léon Jehin. Une nouveauté pour nous, la *symphonie en la majeur* de A. Bertelin, a été fort goûtée des dilettanti, ainsi que le *Prélude de Merlin* dont c'était aussi la première audition à Monte Carlo. Les autres morceaux du concert ont été réentendus avec le plus vif plaisir.

\* \*

Dimanche, le Concert Moderne qui, à cause de la bataille de fleurs, a eu lieu dans la soirée, a été rehaussé, pour la foule des auditeurs qui s'y pressait, par le concours d'un violoniste de grand

talent, M. Dezso Lederer, et d'une cantatrice illustre, M<sup>me</sup> Conneau, dont la méthode toujours impeccable a été admirée. On a chaleureusement applaudi ces deux artistes bien connus l'un et l'autre à Monte Carlo. Ce concert très varié et fort intéressant de dimanche a terminé dignement cette belle journée de fête.

Dans ses audiences des 19 et 21 avril, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

*Pour délits divers :*

Blengino Etienne, né à Magliano-Alpi, province de Cuneo (Italie), le 15 novembre 1876, boucher, demeurant à Monaco, 16 francs d'amende, pour exercice d'une profession sans autorisation ;

Ferry Nicolas-Emile, né à Nancy (Meurthe-et-Moselle), le 28 mai 1852, typographe, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

*Pour infraction à l'Ordonnance Souveraine réglant la circulation des voitures automobiles :*

Scarbrick Cécile, née à Londres, le 20 septembre 1860, sans profession, demeurant à Menton, 100 francs d'amende pour complicité ;

Thaw Kendall Henry, né à Pittsburg (Etats-Unis d'Amérique) le 12 février 1871, rentier, de passage à Monte Carlo, 100 francs d'amende (par défaut) ;

Violon Emile, né à Genève (Suisse) le 24 mars 1881, mécanicien, demeurant à Menton, 650 francs d'amende (pour 4 infractions) ;

Wickenden Albert, né à Kent (Angleterre) le 11 janvier 1876, mécanicien, demeurant à Nice, 100 francs d'amende.

## Lettre de Paris

Paris, 25 Avril 1904.

Pendant que le premier Salon parisien, le Salon de la Société nationale des Beaux-Arts, ouvre ses portes à la foule des visiteurs, une autre exposition d'un rare intérêt appelle l'attention des artistes au Pavillon de Marsan : c'est celle des Primitifs français.

On se rappelle que la ville de Bruges avait organisé, il y a deux ans, une sensationnelle exposition des Primitifs flamands. On se disputa fort à ce moment pour savoir quel avait été le rôle exact de la France dans ces premières manifestations de l'art de peindre, et il sembla que si même il ne l'avait pas devancé, le mouvement artistique des Primitifs avait été aussi fervent en France que dans les Flandres.

L'exposition qui se tient en ce moment au Pavillon de Marsan est toute à l'honneur de nos vieux maîtres français. Elle apprend à mieux connaître leur époque de sincérité et de recueillement artistiques ; elle montre en d'admirables tableaux ces caractères de clarté, de correction, de simplicité expressive et de goût qui distinguent cette première école française. Le *Buisson ardent* de Nicolas Froment ; le *Tryptique de la Vierge avec Pierre de Bourbon et Anne de France* du maître de Moulins ; la *Pietà* de l'hospice de Villeneuve-lès-Avignon ; l'*Annonciation* de l'église de la Madeleine d'Aix ; le *Couronnement de la Vierge* d'Enguerrand Charonton (1454), qui vient aussi de Villeneuve-lès-Avignon ; enfin les portraits de femmes de Corneille de Lyon, sont parmi les œuvres les plus décisives au point de vue de l'intérêt historique et les plus exquis dans l'expression, naïve parfois, mais profondément sincère de leur sentiment artistique.

Cette exposition des Primitifs français fera connaître au grand public quelle place importante les arts de la peinture et du dessin occupaient déjà dans la vieille France des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et quel long travail de sincérité, de correction et de goût la Renaissance française avait déjà trouvé dans notre propre pays. Ce sont des choses qu'il est toujours bon de rappeler.

\* \* \*

La décision que viennent de prendre les officiers de la marine marchande de Marseille, d'abandonner leurs navires, constitue un incident des plus graves. Elle est le résultat fatal des menées syndicales.

En fait, la situation des états-majors de notre flotte marchande était devenue intenable. Ils étaient à la merci de quelques meneurs qui pour les motifs les plus futiles obligeaient, sous menace de grève, les armateurs à sacrifier les commandants de leurs navires.

Comme ceux-ci l'ont fait remarquer dans la protestation qu'ils ont adressée aux journaux, ils ne relèvent plus des pouvoirs compétents et des lois spéciales qui régissent la navigation, mais du bon plaisir du Syndicat des inscrits maritimes, qui entend être maître à bord des navires et substituer son autorité à celle des capitaines sur qui pèsent cependant toutes les responsabilités de la navigation.

L'incident qui a donné naissance à la grave mesure prise par les officiers remonte à quelques jours. Le 6 avril, le Syndicat des inscrits maritimes demandait à la Compagnie transatlantique le débarquement de M. Angeli, capitaine en second à bord de l'*Abd-El-Kader*. Il l'accusait de brutalité envers un homme de l'équipage.

On décida de part et d'autre de faire une enquête. L'administrateur de l'inscription maritime en fut chargé, et d'un commun accord les parties se soumettaient d'avance à sa décision. Or l'enquête démontra l'inanité des accusations portées contre le capitaine Angeli.

Malgré cela, le Syndicat fit désertir plusieurs navires par les matelots, déclarant que ceux-ci ne reprendraient le travail que si M. Angeli était déplacé. Sacrifiant son intérêt particulier à celui de la Compagnie, le capitaine consentit par abnégation à ne pas reprendre son poste, espérant ainsi aplanir les difficultés.

Il n'en fut rien. Encouragés par cet acte de faiblesse, les inscrits multiplièrent leurs actes d'indiscipline et sommèrent les Compagnies de sacrifier à leurs fantaisies quelques-uns de leurs officiers. Celles-ci eurent le tort de céder une fois de plus, soumettant ainsi les états-majors de leurs navires au caprice de leurs subordonnés.

En présence de ces faits, les capitaines au long-cours, les capitaines au cabotage et les mécaniciens diplômés, estimant une telle situation intolérable, ont décidé de débarquer à leur tour jusqu'à ce que justice leur soit rendue.

On ne saurait condamner une pareille attitude. Puisque c'est par la grève qu'on porte atteinte à leur situation, c'est aussi par la grève que les officiers entendent défendre leurs droits. Ayant toutes les responsabilités, encourant tous les risques des cargaisons et des voyageurs qui leur sont confiés, ils réclament avec juste raison que leur autorité ne soit pas livrée aux caprices de quelques meneurs.

Nous faisons des vœux pour que, la leçon servant d'enseignement pour l'avenir, tout s'arrange au plus vite, à la satisfaction générale et pour que cet arrangement sauvegarde la dignité des états-majors en même temps que l'intérêt des Compagnies et du commerce maritime.

L. S.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Radium et mysticisme.** — C'est avec plaisir que l'on lit l'article plein de bon sens souriant que M. Enrico Marselli a écrit sur le radium et les tendances transcendantes, et où il fait, suivant une expression spirituelle, la psychologie du radium. Notre époque est, comme les autres, mais peut-être plus que les autres, assoiffée de mysticisme, et cherche le merveilleux partout.

La critique impitoyable a chassé les fées et les lutins ; les légendes ont perdu, même pour les enfants, leur attrait de réalité ; les religions n'offrent plus guère de miracles, car, devant la science, elles n'osent pas.

Alors, dans la nuit complice, les tables ont tourné, les fantômes ont été évoqués, les esprits se sont matérialisés, et tout un domaine scientifico-imaginaire s'est ouvert pour les gens inoccupés.

Les premiers travaux sur l'hypnotisme ont fait naître des espoirs immenses, mais le mystère a fait place à des données plus précises. La télégraphie sans fil, les rayons Röntgen ont immédiatement fourni des preuves sans réplique de la télépathie ou de la dématérialisation. Et maintenant les rayons N offrent un aliment nouveau à l'incendie de croyances qui couve dans les imaginations contemporaines.

Enfin le radium a déchaîné tous les esprits qu'une insuffisante culture philosophique préparait peu à envisager des faits cadrant mal avec les hypothèses actuelles, sur la valeur desquelles la plupart des personnes se méprennent étrangement. M. Morselli raille fort justement cet enthousiasme universel du public qui, croyant renversées déjà la théorie atomique, la loi de conservation de l'énergie, se figure, qu'entraînée par leur chute toute la science positive s'efface devant un spiritualisme triomphant. Que vient faire le spiritualisme en ces questions de fait ?

Il est vrai que certains savants, en cherchant les expli-

cations les plus nouvelles, dans un élan peu réfléchi, au lieu de chercher à faire rentrer les faits nouveaux dans des cadres maintes fois éprouvés et plus larges, plus souples qu'on ne se le figure, sont un peu responsables de ces grands mouvements d'opinion. Il semble qu'on ait porté la question devant le tribunal du public comme s'il avait, pour juger, l'impartialité et la compétence.

Et d'autre part, que de rêveurs humanitaires ont vu dans les radiations nouvelles le panacée de tous les maux ! Tous ces alchimistes modernes ne désespèrent pas encore de trouver la pierre philosophale, aux propriétés universelles.

**Le service des automobiles à Madagascar.** — Un service d'automobiles a été organisé par arrêté de M. le général Gallieni, gouverneur général de Madagascar, en vue du transport de la poste entre Mahatsara et Tananarive. Malgré les difficultés nombreuses qu'un tel service doit surmonter dans les conditions locales, l'installation a parfaitement réussi, et nous reproduisons ci-dessous quelques-unes des conclusions du rapport adressé à ce sujet par M. le capitaine Gruss, chef du service, au Gouverneur général :

Le service a fonctionné depuis sept mois avec une parfaite régularité ; il conviendra d'assurer surtout avec le plus grand soin l'entretien de la route ; et le service du transport de la poste deviendra beaucoup plus aisé le jour où le nombre des voitures 15 chevaux aura été porté de 6 à 10. En sept mois, les automobiles ont parcouru une distance de 46,000 kilomètres, transporté 106 tonnes de courrier, 185 voyageurs et 7 tonnes de bagages leur appartenant. La dépense totale a été de 89,000 francs, ce qui met le prix de revient de la tonne kilométrique à 3 fr. 36.

L'expérience, jugée impossible par beaucoup de personnes, a donc pleinement réussi malgré les énormes difficultés provenant du pays, du climat et des circonstances particulières de la colonie.

**Les chemins de Fer de l'Europe en 1903.** — L'année 1903 a vu créer pour l'Europe entière une longueur de chemins de fer de 5,058 kilomètres environ, ce qui porte la longueur totale construite à 296,051 kilomètres en donnant comme taux d'accroissement, sur 1902, 1,74 p. 100.

Les pays qui ont construit le plus sont : en première ligne l'Allemagne avec 53,700 kilomètres, soit une augmentation de 990 kilomètres représentant environ 1,88 p. 100 sur 1902. Vient ensuite la Russie avec 49,448 kilomètres de voie dont 832 nouveaux, soit 1,71 d'augmentation sur 1902. En troisième ligne vient la France avec 44,654 kilomètres et avec une augmentation de 2,28 p. 100 représentant 977 kilomètres. En quatrième lieu, il faut citer l'Autriche-Hongrie avec 38,041 kilomètres de voies, dont 519 kilomètres nouveaux représentant environ une augmentation de 1,46 p. 100. Vient ensuite la Grande-Bretagne et l'Irlande avec une longueur de 35,591 kilomètres et un accroissement de 0,36 p. 100 représenté par 129 kilomètres.

Si l'on excepte la Turquie, la Bulgarie et la Roumanie qui n'ont aucun accroissement sur 1902 et la Roumanie dont l'accroissement de 0,19 p. 100 représente 6 kilomètres, il importe de se rendre compte d'une part que le pays qui a le moins construit de chemins de fer de l'Europe est l'Angleterre qui n'a un accroissement que de 0,36 p. 100 représentant 129 kilomètres, et d'autre part que c'est la France qui tient la tête de ces nations avec un accroissement de 2,28 p. 100 représentant une longueur de 977 kilomètres. Il importe de citer aussi la Suède, qui a construit 589 kilomètres, ce qui, vu le peu de longueur totale, 12,177 kilomètres, représente environ 5,08 p. 100, et la Norvège, que de 1902 à 1903 a construit 243 kilomètres représentant environ 11,57 p. 100 du total au mois de janvier 1903 qui était de 2,344. Il est bien naturel que ces pays, encore très pauvres en voie ferrée, cherchent à rattraper un peu le temps perdu.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 Avril 1904

GÈNES, vap. <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
NICE, yacht à vap. <i>Violette</i> , fr., c. Bouille,	—

CASSIS, cutter, <i>Primitive</i> , fr., c. Dalest,	matériaux.
MARSEILLE, chaland <i>Mineral</i> , fr., c. Appietto,	houille.
CANNES, b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Caisson,	sable.
— b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
NICE, y. à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben,	—

Départs du 17 au 24 Avril

GÈNES, vapeur <i>Cobra</i> , allemand, c. Brunswig,	passagers.
CANNES, yacht à vap., <i>Sybillie</i> , fr., c. Fainbaut,	sur lest.
NICE, yacht à vapeur <i>Violette</i> , fr., Bouille,	sable.
CANNES, b. <i>Jalousie</i> , fr., c. Caisson,	—
— b. <i>Virginie</i> , fr., c. Brun,	—
— b. <i>Conception</i> , fr., c. Logne,	—
— b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—

**Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise**  
(Maison G. Barbier)

**AVIS**

Messieurs les actionnaires de la Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise (Maison G. Barbier) sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au Siège social, 2, rue Florestine, à la Condamine, pour le samedi 14 mai 1904, à 9 heures et demie du matin.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'administration ;
- 2° Rapport des Commissaires des comptes ;
- 3° Approbation des comptes de l'exercice 1903-1904 et décharge à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Proposition de la nomination d'un nouvel administrateur ;
- 6° Fixation de l'indemnité à la succession Barbier ;
- 7° Tirage au sort de 38 obligations à amortir ;
- 8° Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1904-1905, et fixation de leur rétribution.

NOTA. — Pour donner droit à assister à l'Assemblée, les actions ou le récépissé des actions, dans un des principaux établissements de banque ou de crédit, doivent être déposés au Siège social, trois jours francs au moins avant l'Assemblée.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers de la faillite du sieur **Jean FUCHS**, hôtelier et cafetier à Monte Carlo, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 10 mai 1904, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers de la faillite du sieur **Joseph GENZONI**, négociant à Monaco, sont invités à se présenter dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 13 mai prochain, à 3 heures du soir, à l'effet de délibérer sur la formation du concordat, et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE par suite de cessation de commerce**

Le lundi deux mai 1904, à neuf heures du matin, dans la cour de la maison Scorsoglio, dit Philibert, située à Monaco, boulevard de l'Ouest, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques, d'un matériel de loueur de voitures,

consistant en 30 chevaux, 10 voitures (Victoria-Milord et Landau) à roues caoutchoutées, 3 omnibus, 15 paires harnais complets, un lot chapeaux et livrées, et deux chambres meublées.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

Charles TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, à Monaco.

**MODIFICATION AUX STATUTS**

DE LA

**Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise**  
(Maison G. Barbier)

I. D'un acte reçu par M<sup>e</sup> EYMIN, notaire à Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent quatre, il appert que, conformément à une délibération, en date du 3 décembre 1903, de l'assemblée générale extraordinaire de la *Société Monégasque de Panification Modèle Franco-Viennoise* (Maison G. Barbier), société anonyme dont le siège est à Monaco, rue Florestine, n° 11, — le paragraphe 3 de l'article 38 des statuts de ladite société est annulé et remplacé par la disposition suivante :

« Huit jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, tout actionnaire peut prendre, au siège social, communication et copie du rapport des commissaires, ainsi que de l'inventaire et de la liste des actions. »

II. Cette modification a été approuvée par décision de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, en date du 31 mars 1904, prise après délibération favorable du Conseil d'Etat, en date du 7 du même mois.

III. Une expédition dudit acte de modification et des pièces y annexées, parmi lesquelles s'en trouve une relatant la délibération du Conseil d'Etat et la décision souveraine approbative susdatées, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco ce jourd'hui même.

Monaco, le 26 avril 1904.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, à Monaco.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> EYMIN, notaire à Monaco, le neuf avril mil neuf cent quatre, M<sup>me</sup> Thérèse FLORIO, épouse de M. Tiburce-Charles FLORIO, propriétaire, avec qui elle demeure à Monaco, rue de la Turbie, n° 15, a acquis de M<sup>me</sup> Françoise CHÈNE-COQUET, propriétaire, demeurant à Monaco, rue Antoinette, n° 9,

Moyennant, en sus des charges, un prix principal de vingt-cinq mille francs,

Une maison, sise à Monaco, rue Antoinette, n° 9, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec petite cour sur le derrière et jardin sur le devant ; le tout porté au plan cadastral sous les n°s 146 et 147 de la section B, pour une contenance de cent quinze mètres carrés.

Ladite propriété confinant : au midi, la rue Antoinette ; au nord et au levant, M. Lambert ; et, au couchant, M. Guizol.

Pour l'exécution dudit contrat, domicile est élu à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Une expédition transcrite du même contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la maison acquise par M<sup>me</sup> Florio, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles auront à requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine d'être déchues de tous droits sur ladite maison.

A Monaco, le vingt-six avril mil neuf cent quatre.

Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
successeur de M<sup>e</sup> Louis Valentin,  
2, rue du Tribunal, à Monaco.

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES  
par suite de surenchère**

Le samedi 7 mai 1904, à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice, et par devant M. le Président dudit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, après surenchère, en deux lots, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession du sieur Edmond Guillout.

**DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE**

**Premier lot (deuxième de l'adjudication primitive) :**

Un terrain à bâtir, situé à Monaco, quartier du Tenao, en façade sur la route de Monaco à Menton (continuation en territoire monégasque de la route nationale française n° 7 de Nice à Menton), d'une contenance de six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés quatre-vingt-deux décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n° 257 partie, de la section E, confinant : au nord-est, à la villa Bella Stella ; au sud-est, à la dite route de Monaco à Menton ; au nord-ouest, à une avenue privée dite avenue Bella Stella ; et, au sud-ouest, au lot ci-après.

**Deuxième lot (troisième de l'adjudication primitive) :**

Un terrain à bâtir, situé à Monaco, quartier du Tenao, en façade sur la susdite route de Monaco à Menton, d'une superficie de six cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés, quatre-vingt-deux décimètres carrés environ, porté au plan cadastral sous le n° 257 partie, de la section E ; confinant, au nord-est, au lot ci-dessus ; au sud-est, à la route de Monaco à Menton ; au nord-ouest, à l'avenue privée dite avenue Bella Stella ; et, au sud-ouest, à un chemin.

**QUALITÉS. — PROCÉDURE**

Cette vente aura lieu à la requête de M. Léonce Chabrol, docteur en droit, curateur aux successions vacantes près le Tribunal civil de la Seine, Chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Baudin n° 6, agissant en qualité de curateur à la succession vacante du sieur Edmond Guillout, en son vivant propriétaire, Chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de Lisbonne n° 53, décédé à Monaco, le 18 février 1903, fonction à laquelle il a été nommé suivant jugement déclarant la succession vacante, rendu par le Tribunal civil de la Seine, le dix-sept juillet 1903, enregistré, déclaré exécutoire dans la Principauté par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, rendu sur requête, en la Chambre du Conseil, le premier décembre 1903. Elle a été ordonnée par un autre jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, rendu sur requête, en date du douze février 1904, enregistré.

Le cahier des charges, pour parvenir à cette vente, a été dressé par M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, le 23 février 1904, et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le même jour.

Suivant ordonnance rendue à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, le 24 mars 1904, enregistrée, ces immeubles ont été adjugés, savoir : Le premier lot (deuxième de l'adjudication primitive) à M. Henri Zanolli, architecte, demeurant à Monaco, moyennant, outre les charges, le prix principal de *trente-deux mille sept cent francs* ; et le second lot (troisième de l'adjudication primitive) à M<sup>me</sup> Fanny-Louise Perin, propriétaire, demeurant à Paris, rue de Laborde n° 36, veuve de M. Edmond Guillout, pour le prix principal de *trente-deux mille sept cent francs*, outre les charges, mais suivant acte au Greffe, en date du 31 mars 1904, M<sup>me</sup> Jane-Corine-Marie Dubois-Rochefort, propriétaire-rentière, demeurant à Monaco, veuve de M. Albert de Saint-Albin, a formé une surenchère du sixième sur lesdits deux lots, laquelle a été dénoncée aux parties, par exploit de Tobon, huissier à Monaco, en date du quatre avril 1904.

Cette surenchère a été validée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 22 avril courant, qui a fixé la nouvelle adjudication, aux jour, heure et lieu indiqués en tête du présent.

**MISES A PRIX**

Cette nouvelle adjudication aura lieu sur les mises à prix résultant de la surenchère, soit :

Pour le premier lot (ancien deuxième) de *trente-huit mille deux cent francs*, ci ..... **38,200 fr.**

Pour le deuxième lot (ancien troisième) de *trente-huit mille deux cent francs*, ci ..... **38,200 fr.**

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire poursuivant, à Monaco, le 25 avril mil neuf cent quatre.

signé : Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le 26 avril 1904, folio 140 recto, C<sup>e</sup> 1, reçu un franc.

signé : L. CASSERAU.

**MASSAGE MÉDICAL, HYGIÉNIQUE  
MASSAGE DE BEAUTÉ, ETC.  
MANUCURE**

**M<sup>me</sup> M. Rosticher**

Masseuse diplômée

de l'Ecole Française d'Orthopédie et Massage  
du D<sup>r</sup> Paul Archambaud.

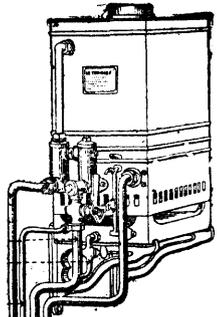
Passage Grana, MONTE CARLO

**PLOMBERIE (EAU et GAZ)**

**Henri CHOINIÈRE**

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE

Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)



**INSTALLATIONS COMPLÈTES**  
pour Salles de Bains,  
Lavabos et Water-Closets,  
Appareils d'Éclairage  
et Chauffage par le Gaz,  
Chauffe-Bains et Baignoires.

**“Le Torride”**

Nouveau Chauffe-Bains distributeur  
d'eau chaude sous pression, avec  
veilleuse de sûreté (brevetée  
s. g. d. g.) Voir son fonction-  
nement au magasin.

**ASSURANCES  
CARLÈS et PERUGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

Ci d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**

la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**BOIS ET CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Chaises d'Enfants  
(dernière création)

Installations à forfait. — Réparations de Meubles.

Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

**PARFUMERIE**

DE MONTE CARLO

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

**MAISON MODÈLE**

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

**M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT**

FURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MAROQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN

TOUS GENRES. — G<sup>d</sup> RAYON DE PAPETERIE,  
PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES  
DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS  
RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE.

CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS  
SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES.

PARAPLUIES. — ARTICLES DE  
VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard  
des Moulins, Monte Carlo.

Imprimerie de Monaco — 1904

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.**

Avril	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
11	764.2	764.2	763.5	763.2	763.6	17.5	20.1	21.8	20.3	19.2	71	Est fort.	Nuageux.		
12	64.2	64.3	64.1	64.5	64.7	17.8	17.9	18.2	17.6	16.1	75	—	—		
13	64.2	64.5	64.6	65.2	65.5	17.1	18.2	17.5	16.5	15.2	68	Est.	Beau, nuageux.		
14	67.2	67.5	67.2	67.1	67.2	17.1	17.5	16.8	16.2	16.2	73	Ouest.	Beau.		
15	64.2	63.8	63.5	63.2	63.2	18.1	18.5	18.4	17.8	16.5	72	—	—		
16	61.2	60.8	60.6	60.3	60.5	19.2	19.5	17.4	16.5	15.8	74	Est.	Beau, quelq. nuages		
17	66.2	66.5	66.6	66.7	66.8	18.5	18.6	17.2	16.8	15.8	75	—	Nuageux, pluie.		
DATES		11	12	13	14	15	16	17							
TEMPÉRATURES		Maxima	21.5	18.2	18.3	18.4	18.5	19.6	18.8						
EXTREMES		Minima	17.2	15.8	14.8	14.2	14.1	15.2	15.5						
												Pluie tombée : 4mm 5			